

Montréal, le 22 février 2019

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport  
d'électricité (le Transporteur) relative à la construction d'une  
ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay  
Demande d'intervention de la Municipalité régionale de comté de  
Manicouagan  
Notre dossier : R-4052-2018**

---

L'audience dans le dossier cité en objet se tiendra à compter de **9 h, du 25 au 27 février 2019, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie, à Montréal.

À cette fin, nous vous transmettons, avec la présente, le calendrier de l'audience pour ces trois journées, préparé à partir des informations transmises par les participants et tenant compte de l'absence d'indication du Transporteur, dans le délai indiqué à sa lettre du 18 février dernier (pièce B-0077, p. 3), concernant la présentation de moyens préliminaires de sa part.

La Régie entendra d'abord les parties sur la requête de l'AQCIE-CIFQ relative au caractère confidentiel de certains documents. Selon la décision que rendra la Régie sur cette requête, le calendrier sera, ou non, ajusté pour y inclure la mise en place de huis clos au besoin. La Régie demande donc aux participants de faire preuve de flexibilité, afin de tenir compte d'ajustements au calendrier qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml

p.j.